

PORTANT NOMINATION D'UN (1) FONCTIONNAIRE AU MINISTERE DE
L'AGRICULTURE DE L'ELEVAGE DES EAUX ET DES FORETS

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

- VU la Loi Fondamentale ;
VU la Loi L/2001/028/AN du 31 décembre 2001, portant statut général des fonctionnaire ;
VU le Décret D/97/070/PRG/SGG du 05 mai 1997 portant organisation du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage, des Eaux et des Forêts ;
VU les Décrets D/2004/010/PRG/SGG du 23 février 2004, D/2004/017/PRG/SGG du 01 mars 2006 et D/2004/019/PRG/SGG du 08 mars 2004 portant nomination des Membres du Gouvernement tel que modifié jusqu'à ce jour ;
VU le Décret D/2004/068/PRG/SGG du 27 octobre 2004 portant transfert de la maîtrise d'ouvrage des pistes rurales (route préfectorales et communautaire) au Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage, des Eaux et des Forêts ;
VU le Décret D/2004/081/PRG/SGG du 09 décembre 2004, portant nomination du Premier Ministre ;

DECRETE

Article 1 : Monsieur **KPOGOMOU Niankoye**, matricule 177 938 F, Ingénieur Génie Rural H/A, Directeur National Adjoint du Génie Rural est nommé **Directeur National des Pistes Rurales** en remplacement de Alhassane Aminata TOURE, matricule 171 089 P.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré et publié au journal officiel de la République.

Conakry, le 30 MARS 2006



Général Lansana CONTE